

Service
Jeunesse

L'Aide

aux Projets JEUNES.



PRÉSENTATION



La Ville de Nîmes désireuse de favoriser la prise de responsabilité des jeunes, leur autonomie et leur engagement, a mis en place depuis quelques années l'Aide aux Projets Jeunes.

Ses objectifs sont de stimuler, encourager l'initiative des jeunes, leur capacité d'innovation, et de création dans un cadre citoyen.

BÉNÉFICIAIRES

Jeunes résidant à Nîmes, âgés de 16 à 30 ans.

PLAFOND DE L'AIDE

Le montant maximal est fixé à 3000 €.

LE PROJET



Il peut émaner d'une personne ou d'un groupe.

Sont exclus tous les projets à caractère confessionnel, politique, ainsi que ceux relevant de vacances ou de loisirs.

De nombreux domaines d'activités peuvent être éligibles : sport, art, artisanat, culture, environnement, sciences et techniques, technologies de l'information et communication, humanitaire, éducation, santé et social, solidarité international ...etc

Le projet doit aboutir à la production d'une réalisation concrète ou d'une manifestation témoignant de sa réalité.

CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS ÉLIGIBLES

- Être novateur et original.
- Avoir un impact local.
- Avoir un budget cohérent.
- La possible pérennisation de l'action.
- Avoir une utilité sociale.
- Le contexte socioprofessionnel dans lequel s'inscrit le projet.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE



Le jeune doit venir retirer un dossier au service jeunesse et le retourner dûment rempli.

Le service jeunesse apporte l'aide logistique et le conseil dans cette démarche.

Une commission se réunit plusieurs fois par an, pour examiner les dossiers. Lors de cet événement le jeune est invité à faire une présentation orale de son projet, sa motivation, son implication seront entre autres appréciées.

Service
Jeunesse

Accueil centre ville

12 rue de la Trésorerie
04 66 27 76 80 / 86

Horaires

jeunesse.nimes.fr